

THEODORY Renaud

De: Régine Cheyrels <cheyrels.regine@hotmail.com>
Envoyé: vendredi 5 octobre 2018 01:11
À: COL - TARGNION Muriel; KNUBBEN Muriel
Cc: THEODORY Renaud; Cumuleo - Christophe Van Gheluwe
Objet: Demande d'interpellation pour le Conseil Communal du lundi 22 octobre 2018.
Pièces jointes: 20181022 - Interpellation au Conseil Communal.pdf

Madame Targnion, Bourgmestre,
Madame Knubben, Directrice générale,

Je souhaite introduire une demande d'interpellation au Conseil Communal du lundi 22 octobre 2018 concernant les questions suivantes :

Avez-vous l'intention oui ou non, et si oui quand :

1. **de créer un onglet transparence** ou autre sur le site de la Ville de Verviers afin d'y placer **tous les documents relatifs à la publicité active et de renforcer la publicité active** ?
2. **de répondre à toutes les questions légitimes citoyennes introduites sur Transparencia.be** ou par tout autre moyen, selon la législation en vigueur et dans le respect de la Constitution, et des délais prescrits ?
3. **de rendre publics AVANT chaque Conseil Communal tous les documents et annexes** (hors huit clos) **transmis aux Conseillers Communaux** comme le font, ou l'ont annoncé, plusieurs communes (voir liste ci-dessous) ?
4. **de retransmettre en " streaming "** (diffusion directe) **les débats des Conseils Communaux** sur le site de la Ville www.verviers.be ?
5. **d'appliquer l'Art. 74 paragraphe 2** (ci-dessous), **conformément au nouveau Décret du 29 mars 2018** modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ?

Veuillez trouver en pièce jointe ma demande d'interpellation en format pdf.

Je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Régine Cheyrels
Membre du Comité Transparencia Verviers
Date de naissance ; 18-11-1960
Adresse : Rue des Volontaires de Guerre 70 - 4800 VERVIERS
Gsm : +32(0)494/493.116
E-mail : cheyrels.regine@hotmail.com



Madame Targnion, Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que responsables du Comité Transparencia Verviers, Monsieur Christophe Van Gheluwe (fondateur de Cumuleo, co-fondateur d'Anticor Belgique et de Transparencia) et moi-même, ne pouvons que regretter de devoir introduire à nouveau une demande d'interpellation publique quant à la bonne gouvernance et la transparence de la Ville de Verviers.

Vous tous et toutes ici présents avez prêté serment, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. Or, différentes législations en vigueur ne sont toujours pas appliquées par les autorités verviétoises assermentées quant à la **publicité active** et **passive** de l'administration. Entre autres, l'Art. 32 de la **Constitution**, les lois du 11 avril 1994 et du 12 novembre 1997, le **Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD)** et dernièrement le **Décret** du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer **la gouvernance et la transparence** dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Au bas de ce document, vous trouverez un baromètre des questions citoyennes posées via la plateforme Transparencia.be à différentes institutions publiques verviétoises depuis octobre 2017. Nous avons obtenu des réponses pour certaines d'entre elles. Par contre, d'autres restent lettre morte depuis de nombreux mois. Parfois, il y a uniquement un accusé de réception, parfois l'autorité répond que la demande sera traitée plus tard. Et **au final, souvent il n'en est rien.**

Voici un rappel de quelques exemples non exhaustifs de votre manque de publicité :

- Lors de mon interpellation au Conseil Communal du 26 février, vous aviez déclaré **publiquement** Madame la Bourgmestre (voir liens de L'avenir ci-dessous), que vous **publieriez sur le site de la Ville de Verviers tous les documents** relatifs à la composition de votre cabinet et des Echevins pour lesquels la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) a rendu plusieurs avis positifs. **Le tableau** reprenant l'identité, la date d'entrée en fonction et de sortie, le statut, le grade, ... de tous les membres et experts externes des cabinets mayoral et scabinaux, **ne figure toujours pas sur le site www.verviers.be.**
https://www.lavenir.net/cnt/dmf20180227_01131773/cabinets-a-la-ville-question-de-transparence
https://www.lavenir.net/cnt/dmf20180511_01169580/ils-pronent-la-transparence-a-tous-les-niveaux

- La Ville de Verviers impose de manière arbitraire aux citoyens un tarif horaire de 29 € dans le cadre des travaux nécessitant des recherches par les services communaux, ce qui est **illégal** (voir réponse de la Ville du 26 juin 2018 : https://transparencia.be/request/organigramme_du_personnel_de_la). Pour rappel, la CADA stipule : **qu'aucune redevance ne peut être réclamée par l'autorité publique pour le travail ou les recherches effectuées, la prise en charge par le demandeur de la rémunération du personnel de l'autorité ne peut être exigée.**

Dès lors, combien de citoyens ont dû payer une redevance dont ils n'étaient pas redevables et combien ont-ils payés indûment ?

L'Art. L3231-2. du CDLD précise : Les autorités administratives provinciales et communales **consignent les demandes écrites dans un registre**, classées par date de réception. Merci de nous communiquer votre réponse complète à ce sujet.

- A l'ère numérique et des bases de données performantes, la Ville de Verviers ne communique pas notamment **l'organigramme complet** reprenant, pour chaque service, le nom du personnel qui le compose, l'intitulé précis de la fonction, les coordonnées téléphoniques et l'adresse e-mail, ... A titre d'exemple, voici l'organigramme du personnel de la Commune d'Etterbeek : <https://www.etterbeek.be/transparence/pdf/201712-organigramme-publication.pdf>
- **Aucune réponse** concernant les frais de voyages/justificatifs et rapports de missions de la Bourgmestre, des Echevins, des Conseillers Communaux et accompagnants.
- Au risque de nous répéter, **il ne faut pas oublier** les nombreuses sollicitations concernant les contrats d'emprunt de la Ville faites par le groupe Audit Citoyen de la Dette à Verviers (ACiDe), demandes restées sans réponses durant **deux ans**, d'octobre 2015 à octobre 2017, et ce malgré les mails et recommandés nominatifs envoyés.
- ...

Les **excuses** le plus souvent invoquées par les autorités verviétoises pour ne pas répondre **aux demandes citoyennes** sont le manque de temps, la recherche des informations, la surcharge de travail voire le manque d'effectifs, ... Nous tenons ici à souligner à titre d'exemple, que le Directeur financier, répond de manière rapide et complète à **toutes les requêtes qui lui sont adressées** sur [Transparencia.be](https://transparencia.be). Ce faisant, il respecte les règles légales et constitutionnelles afférentes à sa fonction et cela malgré sa charge de travail conséquente. Nous le remercions au passage, pour son bon suivi et traitement complet de nos demandes. Une autre tactique récurrente, est de **ne pas avoir la politesse élémentaire d'apporter une réponse de suivi en communiquant, par exemple, un agenda** de réponse aux demandes citoyennes.

Qu'indique le CDLD à ce sujet :

- Art. L3231-3 du CDLD prévoit qu'une autorité communale " *qui ne peut réserver de suite immédiate à la demande de publicité (...) communique dans un délai de **30 jours** de la réception de la demande les motifs de l'ajournement (...). En cas d'ajournement, le délai ne pourra être prolongé de plus de 15 jours.* "

Quelques extraits repris des avis de la CADA :

- Le temps exigé pour rechercher des documents... en vue de les mettre à la disposition du citoyen relève des **missions d'intérêt général d'une autorité administrative**.
- En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la **demande est réputée avoir été rejetée**.
- La commune est invitée à établir sur base d'une évaluation du temps de travail requis pour préparer les courriels et leurs annexes, **un calendrier de travail** permettant de déterminer ce qui peut être transmis au demandeur dans un délai raisonnable.
- **Les technologies actuelles** de l'information offre la possibilité de rendre publics la **majorité des documents administratifs stockés sur support informatique, et ce de manière active** grâce à des fonctionnalités de recherche qui ne requièrent pas du citoyen de devoir introduire une demande. Cela offre un certain nombre d'avantages. Dans cette optique, il apparaît qu'un certain nombre de documents peuvent être transmis par courriel au demandeur **dans le délai de 30 jours** prévu par le CDLD.
- Par ailleurs, la **publicité active implique une simplification administrative considérable** tant pour l'administration que pour le citoyen.

Au vu des éléments développées par le CDLD et la CADA ci-dessus, vous conviendrez sans mal Madame la Bourgmestre, que dans ces conditions, il n'est pas acceptable que vous revendiquiez publiquement : **" ce n'est en aucun cas parce que nous ne voudrions pas être transparents ¹ - que ce n'est pas nous le Politique qui ne voulons pas ^{2 et 3} . "** En tant que Bourgmestre, **vous portez une responsabilité majeure de la bonne application et exécution des lois**, cela fait partie de **vos missions fondamentales** (Art. L1123-29 CDLD). Le rôle du Politique est de **donner les moyens de la transparence** à son Administration.

1. https://www.lavenir.net/cnt/dmf20180227_01131773/cabinets-a-la-ville-question-de-transparence

2. <https://www.facebook.com/comitetransparenciaverviers/posts/212539716106482>

3. <https://www.youtube.com/watch?v=ZESw18fByWg>

Nos demandes citoyennes concernent la gestion publique dans son ensemble. Il n'est donc pas davantage acceptable que les citoyens dépensent une telle énergie pour obtenir des réponses à leurs demandes légitimes d'informations, de documents ou d'explications auxquels ils ont tout simplement droit. **Ce droit citoyen constitutionnel est clairement nié et bafoué**. La politique actuelle des autorités publiques verviétoises est de refuser la transparence, **ce n'est pas acceptable**.

Voici mes questions.

Avez-vous l'intention oui ou non, et si oui quand :

1. **de créer un onglet transparence ou autre sur le site de la Ville de Verviers afin d'y placer tous les documents relatifs à la publicité active et de renforcer la publicité active ?**
2. **de répondre à toutes les questions légitimes citoyennes introduites sur Transparencia.be ou par tout autre moyen, selon la législation en vigueur et dans le respect de la Constitution, et des délais prescrits ?**
3. **de rendre publics AVANT chaque Conseil Communal tous les documents et annexes (hors huit clos) transmis aux Conseillers Communaux comme le font, ou l'ont annoncé, plusieurs communes (voir liste ci-dessous) ?**
4. **de retransmettre en " streaming " (diffusion directe) les débats des Conseils Communaux sur le site de la Ville www.verviers.be ?**
5. **d'appliquer l'Art. 74 paragraphe 2 (ci-dessous), conformément au nouveau Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ?** <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=31022&rev=32776-21075>

" Paragraphe 2. Chaque commune et chaque province publie sur son site internet :

- 1° La liste de ses organes internes ainsi que l'identité des mandataires et l'identification du groupe politique qu'ils représentent ;
- 2° La liste des organismes visés au paragraphe 1^{er} au sein duquel la commune ou la province est associée ;
- 3° L'identité des mandataires ou non-élus y désignés ;
- 4° Le lien vers le site internet de l'organisme concerné ;
- 5° Les documents soumis à l'examen du conseil par l'organisme concerné. "

Villes qui publient ou ont décidé de rendre publics les documents du Conseil Communal AVANT le Conseil Communal.

- Watermael-Boitsfort - Olivier Deleuze : <http://watermael-boitsfort.be/fr/commune/vie-politique/transparence>
- Etterbeek - Vincent De Wolf : <https://www.etterbeek.be/transparence>
- Mons - Elio Di Rupo : <http://www.dhnet.be/regions/mons/mons-les-dossiers-des-conseils-seront-diffuses-aux-citoyens-5ba8d668cd70d3638d80c01a#.W6k9e7JpsEc.facebook>
- Tournai - Rudy Demotte : <https://www.facebook.com/transparenciaBE/photos/a.1429522977131474/2009417352475364>

La mise à disposition de ces documents permettra de favoriser l'implication et la participation citoyenne dans la vie politique locale comme vous le souhaitez et le déclarez dans la presse.

L'occasion vous est donnée ici de montrer de manière **claire et ferme**, Mesdames et Messieurs, votre volonté **d'être des pionniers en matière de transparence et d'éthique** de la gestion publique et de la **démocratie locale verviétoise**, de respecter vos obligations de **publicité** d'autant plus que vous déclarez tous et toutes que **vous n'avez rien à cacher**.

A vous de **joindre vos actes à vos paroles**.

Je vous remercie pour votre attention.

Régine Cheyrels

Membre du Comité Transparencia Verviers



BAROMÈTRE DES QUESTIONS POSÉES SUR TRANSPARENCIA.BE

Statut	Demandeur	Date	Demande d'informations à l'autorité publique
En retard	RC	09-10-2017	Copies de toutes les Offres d'emploi de la Zone de Police Vesdre (5289) publiées en 2017.
En retard	AS	24-12-2017	Liste des bâtiments dont la ville est propriétaire ainsi que leur utilité, charges et revenus
Abouti	MS	27-01-2018	Liste des membres des cabinets de madame la bourgmestre et des échevins, pour les trois dernières législatures (2000-2006, 2006-2012 et 2012 à ce jour).
Abouti	CVG	05-04-2018	Copie interpellation citoyenne du 26 février 2018
Abouti	CVG	05-04-2018	Courrier envoyé par la Ville de Verviers à la Commission pour la Protection de la Vie Privée
En retard	RC	30-04-2018	Listes des ASBL communales et para-communales, liste des subsides numériques et non numériques ainsi que la convention détaillant l'objet du subside.
Abouti	CVG	01-05-2018	Dates de début (et fin) de mandats de trois conseillers de Police
En retard	RC	03-05-2018	Combien de membres du personnel sont engagés à temps partiel CDD et CDI pour chaque niveau : A - B - C - D, avec ou sans AGR ? (CPAS de Verviers)
En retard	RC	03-05-2018	Combien de membres du personnel sont engagés à temps partiel CDD et CDI pour chaque niveau : A - B - C - D, avec ou sans AGR ? (Zone de Police Vesdre)
Abouti	RC	09-05-2018	Comptes et budgets de la Ville de Verviers et de la Zone de Police Vesdre pour la législature en cours (2012 à ce jour)
En retard	SL	21-05-2018	Autorisation heures d'ouverture pour horeca/café en centre-ville
Abouti	SL	11-06-2018	Prière et repas du ramadan sur la Place du Martyr
Abouti	RC	16-06-2018	Appels d'offres et contrats signés entre la Ville de Verviers et les Huissiers de Justice.
En retard	RC	16-06-2018	Organigramme du personnel de la Ville de Verviers
Abouti	LC	17-06-2018	Comptes 2017 de la Ville de Verviers, de la RCA, du CPAS et de la Zone de Police Vesdre
Abouti	CVG	23-06-2018	Ordres du jour et des PV des réunions du Conseil de Police
En retard	CVG	19-07-2018	Offres d'emploi Zone de Police Vesdre
En retard	AP	01-08-2018	Qui a demandé les listes d'électeurs ? demande de documents
Abouti	CQM	02-08-2018	Étude d'incidence lotissement rue des Saules 2018G0004-AF
En retard	RC	08-08-2018	Frais de voyages/justificatifs et rapports de missions de la Bourgmestre, des Echevins, des Conseillers communaux et accompagnants.
En retard	RC	28-08-2018	Conseils de Police - Calendrier des séances - Second semestre 2018.
En retard	BC	10-09-2018	Travaux-Urbanisme : dossier de démolition de l'ancien Disque d'Or, rue du Marteau
En attente	CVG	01-10-2018	R.O.I - Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Police de la Zone Vesdre

CONSEIL COMMUNAL DU 22/10/2018

Modifications en séance du Conseil communal comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses de personnel

Article	Libellé	MB2 imprimée	Amendement	MB2 corrigée (nouveau montant article)
050/117-01	Primes d'assurances contre les accidents de travail	103.000,00	6.081,00	109.081,00

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	MB2 imprimée	Amendement	MB2 corrigée (nouveau montant article)
104/12801-01	Frais de traitements des monnaies et des paiements électroniques	9.500,00	4.000,00	13.500,00

Service extraordinaire :

Dépenses d'investissement

Article	Libellé	MB2 imprimée	Amendement	MB2 corrigée (nouveau montant article)
421/732-60/2015 20160017	PIC 2013/2016-Réfection des escaliers du chatelet - Adaptation des honoraires en fonction du montant des travaux	10.000,00	-10.000,00	0,00
421/732-60/2015 20150028	PIC 2013/2016 - Egouttage et réfection de la Rue de Grand-Rechain	0,00	10.000,00	10.000,00
104/742-53 20180004	Administration centrale - Informatique - Achat borne de paiement pour le service population	300.000,00	25.000,00	325.000,00

Dépenses de transfert

N° 1085/50

Article	Libellé	MB2 imprimée	Amendement	MB2 corrigée (nouveau montant article)
79002/633-51 20182005	Subside FE Marie-Médiatrice - Réparation urgente toiture	0,00	32.100,00	32.100,00

Recettes de
dette

Article	Libellé	MB2 imprimée	Amendement	MB2 corrigée (nouveau montant article)
79002/961-51 20182005	Subside FE Marie- Médiatrice - Réparation urgente toiture	0,00	32.100,00	32.100,00
421/961-51 20160017	PIC 2013/2016- Réfection des escaliers du chatelet - Adaptation des honoraires en fonction du montant des travaux	10.000,00	-10.000,00	0,00
421/961-51 20150028	PIC 2013/2016 - Egouttage et réfection de la Rue de Grand- Rechain	0,00	10.000,00	10.000,00

Recettes de
prélèvements

Article	Libellé	MB2 imprimé e	Amendement	MB2 corrigée (nouveau montant article)
060/995-51 20180004	Prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire - Administration centrale - Informatique - Achat borne de paiement pour le service population	0,00	25.000,00	25.000,00

Conseil communal du 22/10/2018.

MB2 « Acquisition d'un immeuble rue Raymond 2/4 – Mobilité aménagement piste cyclable ».

Faisant partie de la majorité actuelle et ayant voté, via nos Echevins, ce point en Collège, nous voterons également positivement ces MB2 ici présentées par notre Echevin Cdh Benoit Pitance.

Nous voudrions plus spécialement attirer l'attention de notre assemblée sur l'article présenté au budget extraordinaire du patrimoine privé et intitulé « acquisition d'un immeuble rue Raymond 2/4 – Mobilité aménagement piste cyclable » pour la somme de 165.000€.

Si dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Prés-Javais cette acquisition d'immeuble nous paraît intéressante afin d'avoir un point central d'activités et de rassemblement, y faire passer dans le jardin le cheminement cycliste de la « Vesdrienne » nous paraît hasardeux et dénaturant.

Dénaturant car il n'y aurait plus de jardin dans ce bâtiment, dénaturant car prolonger cette « Vesdrienne » à travers l'espace de la plaine Lentz fraîchement inauguré est selon nous une aberration évidente. Une fois arrivé à hauteur du pont Marie-Henriette, les cyclistes seraient amenés afin de rejoindre le parc du même nom, à prendre la chaussée à contre sens face aux voitures qui déboucheront d'un virage fermé.

Il serait plus prudent, même si cela coûte un peu plus cher (la vie de nos concitoyens n'a pas de prix), de garder la « Vesdrienne » dans le lit de la Vesdre et ainsi garder l'aspect bucolique et sécuritaire de cet espace réservé à la mobilité douce. Le bâtiment serait ainsi exclusivement réservé aux activités du quartier.

La rénovation urbaine et la « Vesdrienne » font partie du projet que nous avons partagé avec les verviétois tout au long de la campagne communale et nous resterons très attentifs et attachés à sa concrétisation.

Le groupe Cdh Verviers.